

## Commune de Sainte-Gemme-Moronval - 28500

# EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 23 juin 2023

Nombre  
de Conseillers en exercice : 15  
de présents : 12  
de votants : 14

L'an deux mil vingt-trois, le 23 juin  
Le Conseil Municipal de Sainte-Gemme-Moronval était réuni au lieu  
ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de  
Madame Françoise BORGET, Maire.

Etaient présents :

Mesdames BORGET - BUDET - FOURÉ - MACHKOVSKY - MOROY  
WYZLIC

Messieurs BEAUJOUAN - FAUVEAU - FAVREAU - FOUGEROL  
LENAERTS - MONDON

Les conseillers, ci-après, avait délégué leur mandat à :

Madame REDON a donné pouvoir à Madame BUDET

Madame DUCERF a donné pouvoir à Madame BORGET

**Objet : Augmentation du  
tarif cantine**

Absent :

Monsieur JACQUIN

Le maire certifie que le procès-verbal de  
cette délibération a été publié le 29/06/2023

Un scrutin a eu lieu, Monsieur LENAERTS a été nommé pour remplir les  
fonctions de secrétaire.

Et que la convocation du conseil avait été  
faite le 15/06/2023



Madame le maire informe le conseil municipal qu'en date du 20 juin notre  
prestataire Yvelines Restauration nous a adressé une révision tarifaire de  
2,81% applicable en septembre prochain pour l'année 2023/2024.

Pour rappel, les tarifs appliqués par repas :

Au 01/09/2021 (« Loi Egalim ») : 3,70€

Au 01/03/2022 : 3,80€

Le tarif comprend à la fois le tarif de la cantine et celui des activités de la  
pause méridienne.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :**

- D'autoriser madame le maire à répercuter cette hausse sur le tarif de  
cantine au 01/09/2023 soit le repas à 3,90€. Ce tarif comprend à la fois le  
tarif de la cantine et celui des activités de la pause méridienne

- De communiquer la présente délibération à M. le Sous-Préfet de Dreux pour  
visa, Monsieur le Trésorier de Dreux Agglomération et à Yvelines  
Restauration.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

03 JUIL. 2023

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME  
Po/Le Maire



**Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme.**

Le maire,

